



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### La Poste

Question écrite n° 86278

#### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'opportunité de créer un pacte d'actionnaires entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations en vue de garantir à cette dernière une participation aux organes de gouvernance de La Poste. La Caisse des dépôts et consignations est entrée au capital de La Poste à hauteur de 1,5 milliards d'euros et elle a obligation par la loi d'être attentive à ses intérêts patrimoniaux. Il souhaiterait connaître son avis sur cette réflexion.

#### Texte de la réponse

L'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) se sont accordés sur les principales modalités de l'augmentation de capital de La Poste. La Poste recevra, au terme de cette opération, 2,7 MdsEUR de dotation en capital : 1,2 MdEUR de l'État et 1,5 MdEUR de la CDC. La part de la CDC au capital de La Poste sera de 26,32 %, celle de l'État de 73,68 %. Dans ce cadre, la CDC sera représentée au conseil d'administration. Un pacte d'actionnaires dont les grandes lignes ont fait l'objet d'un accord entre les parties a été conclu préalablement à la souscription de cette augmentation de capital. La CDC jouera ainsi pleinement un rôle d'actionnaire actif, aux côtés de l'État, dans le cadre de la gouvernance de La Poste.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86278

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et industrie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8673

**Réponse publiée le :** 22 mars 2011, page 2796